

Pour commencer :

Introduction aux soins de santé en Colombie-Britannique pour les immigrantes nouvellement arrivées

FICHE 2 : SERVICES DE SOINS DE SANTÉ POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE



Prendre soin de votre santé est une part importante de votre adaptation à la vie au Canada.

ALLER CHEZ LE MÉDECIN : COMMENT EST-CE QUE CELA FONCTIONNE AU CANADA ?

Lorsque vous-même ou un membre de votre famille est malade, vous pouvez aller voir un médecin.

Il existe deux types de médecins : les médecins de famille et les médecins spécialistes.

Le **médecin de famille** est la première personne que vous allez voir et probablement celle que vous verrez le plus souvent. Vous pouvez évoquer avec lui ou elle la plupart de vos problèmes de santé, y compris ce qui concerne la grossesse, comment avoir une alimentation saine ou si vous ne vous sentez pas bien.

Un **médecin spécialiste** examine un type de problème de santé dans les détails, y compris ce qui a trait à la grossesse ou aux maladies cardiaques. Pour voir un médecin spécialiste, vous devez d'abord voir votre médecin de famille.

Il existe plusieurs façons de trouver un médecin de famille.

- Demandez à votre agence d'établissement locale, vos amis ou vos voisins.
- Cherchez sur le site Web du **College of Physicians and Surgeons** (www.cpsbc.ca), le Collège des médecins et des chirurgiens, pour consulter une liste des médecins dans votre zone et vérifier s'ils reçoivent de nouveaux patients. Vous pouvez également utiliser ce site Web pour trouver une femme médecin ou quelqu'un qui parle votre langue.

Cela peut être difficile de trouver un médecin, aussi vous devez commencer à chercher dès que vous obtenez votre BC Services Card (Voir Fiche 1).

SI VOUS AVEZ BESOIN DE SOINS DE SANTÉ IMMÉDIATEMENT

Si vous n'avez pas de médecin de famille et **vous avez besoin de soins immédiatement, mais ce n'est pas une urgence**, vous pouvez vous rendre dans une clinique de consultation sans rendez-vous (walk-in clinic). Certaines cliniques sont ouvertes tard, sept jours sur sept. Vous n'avez pas besoin de prendre rendez-vous.

Vous pouvez également obtenir une assistance à tout moment de la journée en appelant **8-1-1**. Ce numéro vous permet de parler à quelqu'un (une infirmière, pharmacienne ou diéticienne) au sujet de votre problème de santé. Cette personne vous indiquera où aller pour de l'aide. Ce service est gratuit et disponible dans plusieurs langues.

Pour les réfugiées : vous pouvez vous rendre à la clinique Bridge de Vancouver ou à la New Canadian Clinic de Burnaby ou Surrey. Vous n'aurez pas besoin d'assurance-maladie dans ces cliniques.

Si vous avez un accident grave ou vous êtes très malade, vous devriez vous rendre aux **urgences** d'un hôpital. Vous n'aurez pas à payer si vous avez l'assurance-maladie du Medical Services Plan.

Si vous avez besoin des services d'une ambulance, contactez le **9-1-1**. Vous recevrez une facture par la poste plus tard.

PRENDRE RENDEZ-VOUS CHEZ LE MÉDECIN

Appelez le cabinet du médecin pour obtenir un rendez-vous.

Si vous avez besoin d'une interprète, vous pouvez demander à votre médecin ou spécialiste d'en réserver une auprès du Provincial Language Service. Seul un médecin, le spécialiste ou l'hôpital peut réserver ce service.

Quand vous irez à votre rendez-vous, dites à la personne à la réception votre nom et montrez votre BC Services Card. Vous devrez ensuite attendre que le médecin soit prêt à vous recevoir.

Si vous êtes très en retard ou si vous ratez votre rendez-vous, vous pouvez devoir payer une pénalité. Ce type de pénalité n'est pas couvert par votre assurance-maladie du Medical Services Plan.

PENDANT VOTRE RENDEZ-VOUS MÉDICAL

Quand vous verrez le médecin, il vous demandera quel est l'objet de votre visite. Les rendez-vous durent entre dix et vingt minutes : vous ne devez évoquer qu'un ou deux problèmes pendant votre visite.

Le médecin peut faire une ordonnance d'analyses ou vous donner une prescription de médicaments. Il ressort de votre responsabilité d'aller faire les analyses ou de porter votre prescription à la pharmacie pour acheter vos médicaments.

Si votre médecin pense que vous avez besoin de soins spéciaux, il peut vous envoyer voir un spécialiste. L'obtention d'un rendez-vous chez le spécialiste peut prendre longtemps. Si votre problème empire entre temps, vous devez appeler votre médecin.

QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE-MALADIE ? COMMENT PUIS-JE OBTENIR UNE ASSURANCE-MALADIE ?

Tout résident de la Colombie-Britannique qui est citoyen canadien, résident permanent, ou réfugié parrainé par le gouvernement doit obtenir une assurance-maladie. Les soins de santé en C.-B. sont pris en charge par un plan d'assurance-maladie qui s'appelle le Medical Services Plan. Pour obtenir cette assurance, il suffit de remplir un formulaire, disponible en anglais, et de l'envoyer au Régime d'assurance-maladie (Health Insurance BC, HIBC). Vous pouvez obtenir ce formulaire dans un bureau d'ICBC, la Compagnie d'assurance de la Colombie-Britannique, ou même en ligne (www.health.gov.bc.ca/msp). Il est possible que l'on vous demande de vous présenter dans un bureau d'ICBC afin de compléter votre demande. Dans ce cas, vous recevrez un courrier indiquant les étapes à suivre. Inscrivez-vous au régime provincial dès votre arrivée, car il faudra trois mois pour pouvoir bénéficier de l'assurance-maladie du Medical Services Plan. On vous conseille d'acheter une assurance médicale privée pendant la période d'attente, car s'il advenait un problème médical quelconque nécessitant des soins, les coûts des soins médicaux pourraient être assez élevés. Pour plus d'information www.health.gov.bc.ca/msp/infoben/eligible.html#enroll

En cas de demande à titre de réfugiée, veuillez contacter le Régime d'assurance-maladie de la Colombie-Britannique pour déterminer si vous êtes admissible au Medical Services Plan : www.health.gov.bc.ca/msp/infoben/premium.html (en anglais)



Pour plus d'information sur les services de soins de santé en Colombie-Britannique, demandez à votre agence d'établissement locale ou aux services francophones de la Régie provinciale de la santé (<http://plfrançais.phsa.ca>), ou obtenez une copie de votre BC Newcomers Guide, le Guide à l'intention des nouveaux arrivants en Colombie-Britannique. www.welcomebc.ca/newcomers_guide/newcomerguide.aspx

Pour visionner une vidéo sur les informations de cette fiche, visitez www.bcwomens.ca/newcomerresources

Pour commencer : Introduction aux soins de santé en Colombie-Britannique pour les immigrantes nouvellement arrivées Started: (Getting An Introduction to Health Care in British Columbia for Newcomer Immigrant Women)

Canada

COLOMBIE-BRITANNIQUE

BC WOMEN'S HOSPITAL+ HEALTH CENTRE

W

British Columbia Centre of Excellence for Women's Health

Ce projet a été rendu possible grâce à du financement des gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique.

An agency of the Provincial Health Services Authority

Le département *Learning and Development, BC Children's and BC Women's* (agences de la Régie provinciale de la santé) tient à souligner le support financier provenant de l'Entente Canada - Colombie-Britannique en matière de langues officielles pour les services en français.

© BC Women's Hospital + Health Centre and BC Centre of Excellence for Women's Health 2014